



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

POLE ATTRACTIVITE ET AMENAGEMENT  
533 – Urbanisme opérationnel et aménagement



WISTARI  
M. le Président  
Mairie de Wittelsheim  
2 Rue d'Ensisheim  
68 310 WITTELSHEIM

**Affaire suivie par :** Stéphanie Wursthorn  
Chargée d'études  
☎ 03 69 77 77 91  
✉ stephanie.wursthorn@mulhouse-alsace.fr

Le Vendredi 9 Avril 2021

### **Objet : Wittelsheim – Amélie I – Tranche 3**

Monsieur le Président,

Mulhouse Alsace Agglomération porte le projet d'extension du lotissement d'activités économiques Amélie I sur le ban de Wittelsheim, dans la poursuite des rues du Chevalement et de la Carbonate. Cette zone de 45 888m<sup>2</sup> aura la capacité d'accueillir au maximum 17 lots pour une surface de plancher de 32 000 m<sup>2</sup>. Les entreprises seront de type artisanal, industriel ou tertiaire et d'échelle locale.

Les éléments de programme concernant les eaux usées et pluviales sont les suivants :

- Les eaux pluviales des parcelles privées sont gérées par infiltration sur les parcelles,
- Les eaux pluviales de la voirie publique seront prétraitées et recueillies dans un bassin d'infiltration dimensionné à cet effet,
- Seules les eaux usées rejoindront la station d'épuration de Wittelsheim.

L'avis de la MRAe du 1<sup>er</sup> avril 2021 recommande d'apporter des compléments ; d'une part, sur la prise en charge des traitements des effluents lorsqu'ils auront des caractéristiques d'eaux usées non domestiques par la station d'épuration ; et d'autre part, sur la capacité de la station d'épuration de Wittelsheim à absorber le surplus des charges entrantes des eaux usées générées par la future zone d'activités.

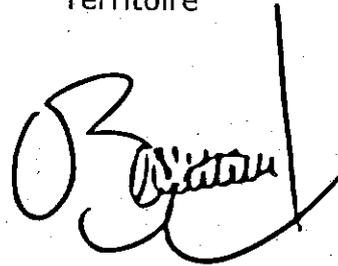
Concernant le premier point, les futures implantations d'entreprises se conformeront au règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, zone UEd du document, qui stipule que si « l'effluent est de nature à compromettre le bon fonctionnement des installations, l'évacuation des eaux résiduaires non domestiques est subordonnée à un prétraitement approprié. »

WILSON (1950-1951)  
18 MAR 51  
M

Concernant le second point, m2A sollicite votre organisme sur la confirmation de la capacité de la station d'épuration à prendre en charge les eaux usées liées au projet d'extension de la zone d'activités. Mes services restent à votre disposition afin de vous fournir tous les compléments nécessaires à votre réponse.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Thierry BELLONI  
Vice-Président à l'Aménagement du  
Territoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Belloni', written over a vertical line that extends downwards from the text above.



## Wittelsheim – Zone d’Activités Economiques Amélie I – Tranche 3

### PA8 : PROGRAMME DES TRAVAUX

#### 1. Aménagement de la trame viaire

---

Le projet consiste en la création d’une voie de desserte avec un redécoupage parcellaire de 15 lots s’inscrivant dans le prolongement de la zone d’activité préexistante.

Cette voie réalise un bouclage entre la rue de la Carbonate et la rue du Chevalement.

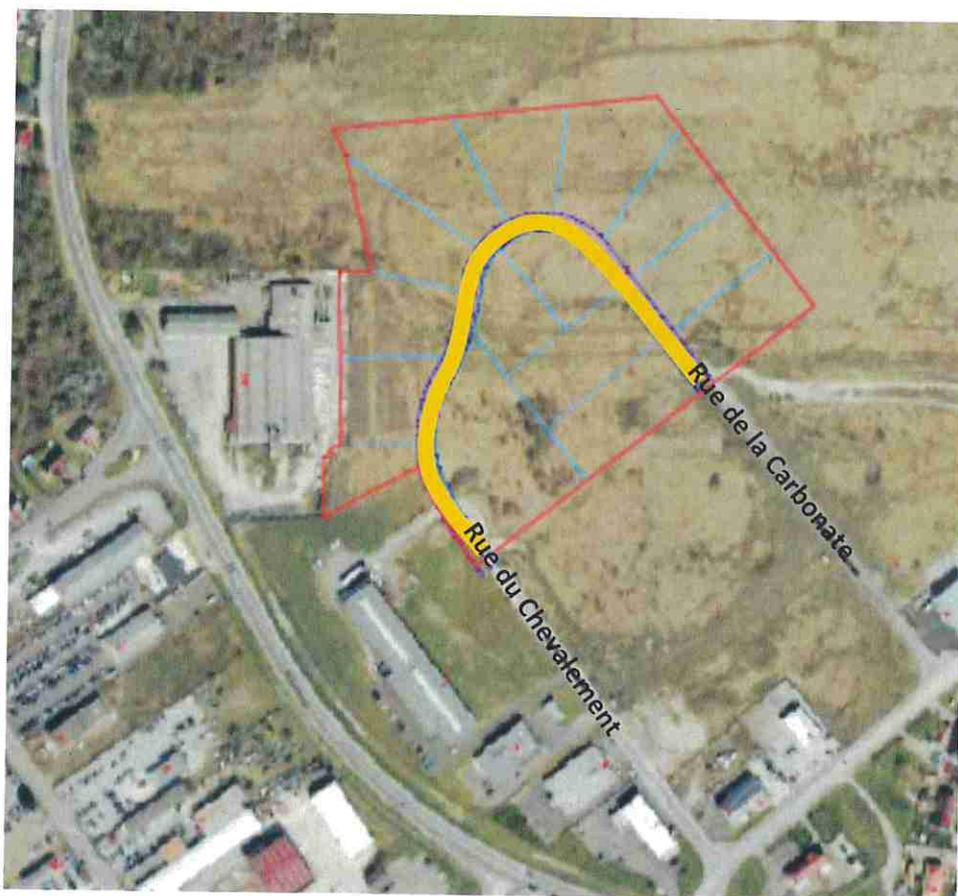


Figure 1 : Schéma de la nouvelle voie créée

#### 1.1. Description de la voie

La nouvelle voie desservira l’ensemble des parcelles et se raccordera sur les rues de la Carbonate et du Chevalement. Cette voie est composée d’une chaussée d’une largeur de 7,00 mètres bordée d’un côté par un trottoir de 3,00m de large ponctué par la plantation de 13 arbres. L’emprise totale est de 10,00m.

## 1.2. Profil en travers

Le profil en travers de la voie permet d'écouler les eaux pluviales vers les tabourets siphon. Le dévers de cette voie sera de 3,0 % maximum.

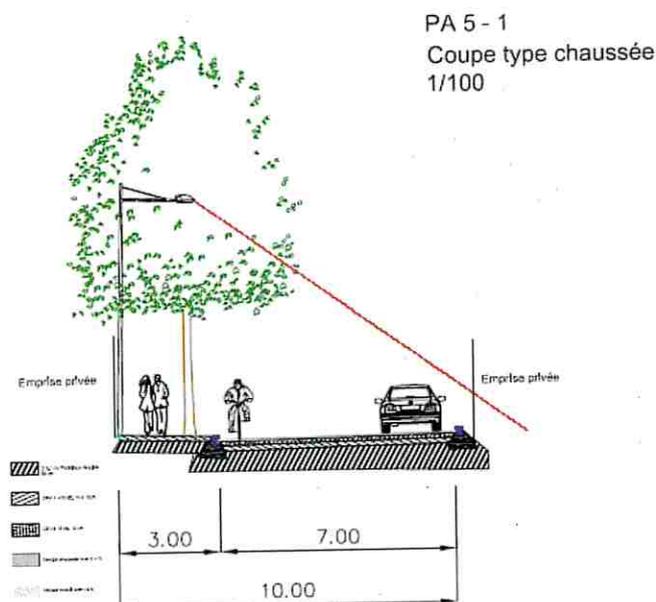


Figure 2 : Profil en travers

## 1.3. Structure

Structure de la voie à créer sera la suivante :

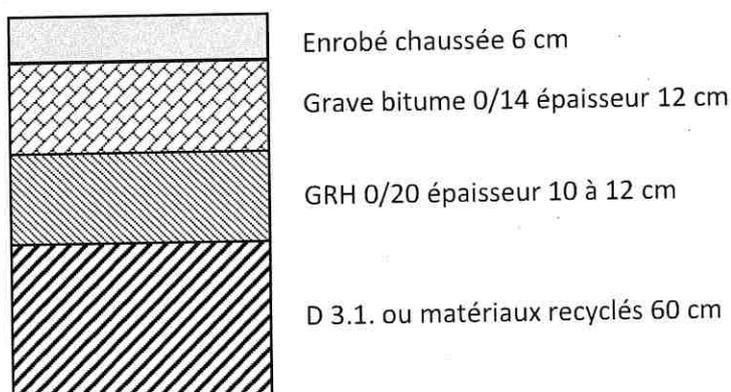


Figure 3 : Profil structure de la voie à créer

## 1.4. Revêtements

Les voies de la zone d'activités seront revêtues d'un enrobé bitumineux de type BBSG 0/10. Les enrobés de chaussée seront délimités de chaque côté par une bordure en granit A2 et les enrobés de trottoir seront arrêtés par des bordurettes P1 béton ou pavés granit 10/12.

## 2. Création des réseaux

### 2.1. Assainissement

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif.

#### 2.1.1. Eaux pluviales

- Les eaux de toiture et des surfaces imperméabilisées des lots : Ces eaux seront gérées individuellement par infiltration au sein de chaque lot, à l'exception du lot N°7.
- Les eaux des voies publiques et du lot N°7 impacté par la ZRP 5:  
Ces eaux seront collectées par tabourets siphon, stockées dans un bassin d'une superficie de 240m<sup>2</sup> et présentant un volume de rétention de 120 m<sup>3</sup>. Ces eaux pluviales seront ensuite infiltrées.

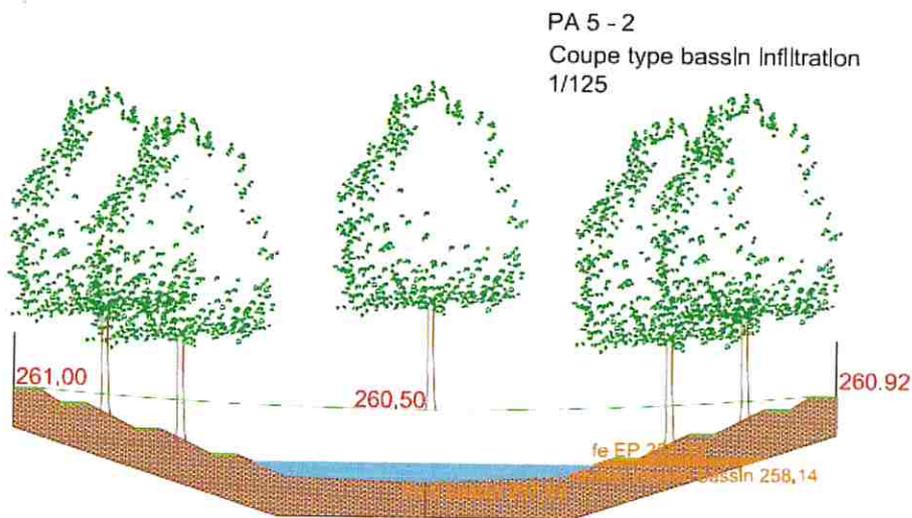


Figure 4 : Coupe du bassin

#### 2.1.2. Eaux usées

Le réseau des eaux usées Ø200 PVC ou grès lorsque la profondeur n'est pas suffisante, sera réalisé sous chaussée et se rejettera dans le réseau déjà existant sur les tranches précédentes. Les eaux usées s'évacueront ensuite par le collecteur principal le long de la RD 19 pour rejoindre la station d'épuration de WITTELSHEIM.

Au minimum, un branchement par lot sera réalisé dans le cadre des travaux publics.

### 2.2. Alimentation en eau potable

La zone est desservie par une conduite fonte Ø 150 mm qui sera prolongée dans la nouvelle voie de desserte afin d'alimenter les différents lots du projet. Un branchement en PEHD Ø 60 mm sera réalisé pour chaque lot avec la mise en place d'un regard de comptage à l'intérieur de la parcelle.

La protection incendie des différents lots sera assurée par la mise en œuvre de 1 poteau incendie Ø 100 mm le long de la nouvelle voirie, avec une inter-distance maximale de 150 m. Conformément à la circulaire ministérielle n°465 du 10 décembre 1951, le débit incendie et le réseau d'eau potable

doivent assurer un débit disponible de 60 m<sup>3</sup>/h (17L/s) à une pression de 1 bar (0,1 MPa) pendant 2 heures.

### **2.3. Electricité**

L'alimentation en énergie électrique se fera à partir du poste projeté. Ce nouveau poste de transformation public sera mis en place entre les lots 1 et 2 en bordure de la voie de desserte avec détachement d'une parcelle affectée à cet usage.

Un réseau HTA sera réalisé, permettant l'interconnexion de ce nouveau poste avec celui préexistant dans la zone d'activité. Chaque lot sera desservi par un réseau BT.

### **2.4. Eclairage public**

Un nouvel éclairage public sera réalisé en accompagnement de la nouvelle voirie. L'éclairage public comprendra des luminaires de 150 W sur candélabre de 6 m.

Le mobilier sera à l'identique de celui existant dans la zone.

### **2.5. Desserte téléphonique et vidéo**

Un nouveau réseau de téléphonie et fibre sera réalisé dans la nouvelle voie de desserte avec 5Ø45 et 3Ø60 PVC gris en réseau principal et implantation de chambre de tirage type L2T tous les 150 m.

Le raccordement de ce nouveau réseau sera réalisé sur les chambres de tirages existantes.

Chaque lot sera raccordé par 2Ø45 PVC gris et 1x 60 depuis la chambre de tirage la plus proche avec un regard rond de branchement Ø400 mm béton implanté dans la parcelle.

### **2.6. Réseau gaz de ville**

Un réseau en attente pour la distribution du gaz de ville, sera réalisé dans la nouvelle voie de desserte, permettant ainsi le raccordement ultérieur des différents lots du projet, fourreau 110 en attente pour chaque lot de la desserte principale.

Ce réseau sera raccordé à la conduite de gaz déjà existante dans la zone.

## **3. Aménagement d'une haie champêtre**

---

Une haie champêtre sera plantée au nord du projet afin de promouvoir la biodiversité et limiter la visibilité depuis et vers les habitations situées rue de Mulhouse et rue des Iris, sur environ 190 m de longueur. Aménagée sur un lot spécifique, elle demeurera propriété de m2A.

Elle sera composée d'essences locales de la strate arbustive (cerisier des oiseaux, viorne lantane, cornouiller sanguin, cornouiller mâle, prunellier commun et aubépine monogyne...). Elle devrait atteindre une hauteur d'environ 2 à 3 m pour une largeur d'environ 3 à 4m.

#### 4. Phasage des aménagements

La nouvelle voie de desserte sera réalisée en une seule phase.

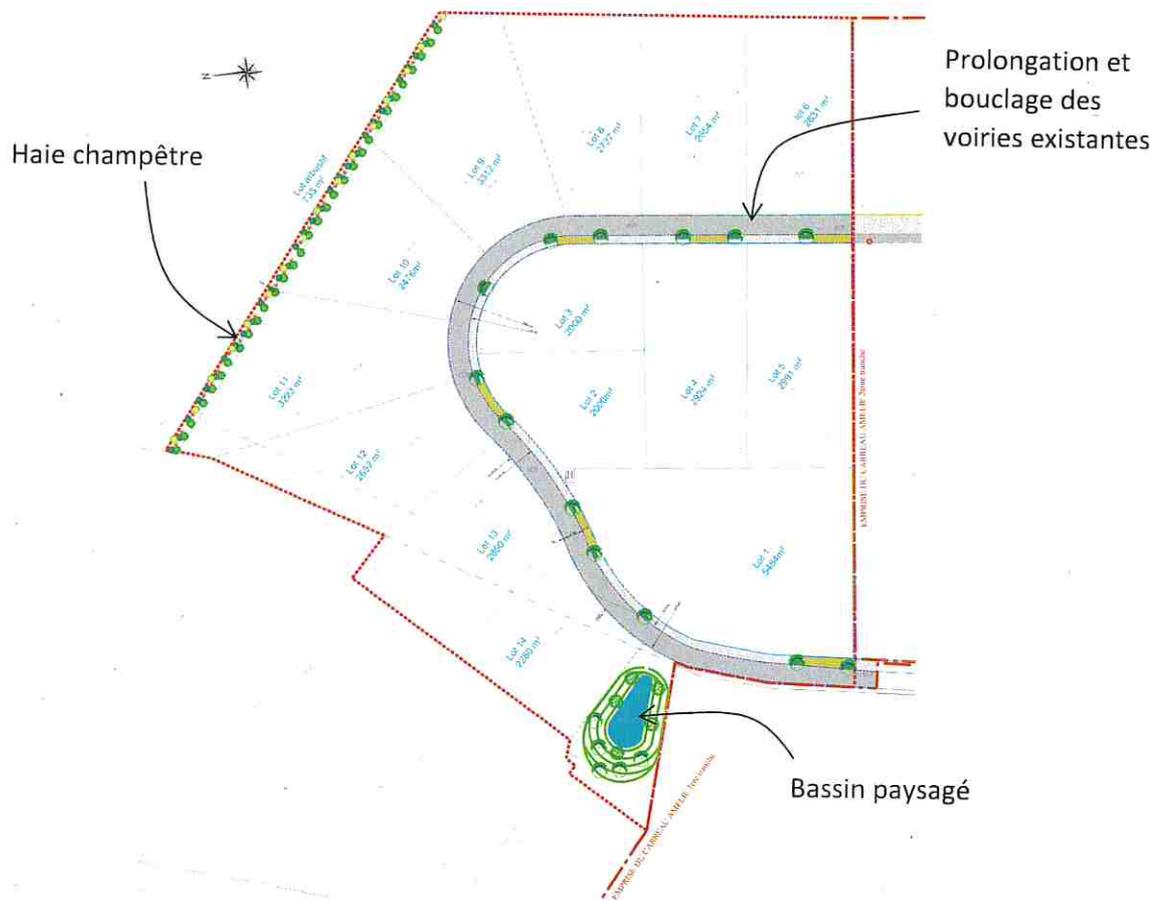


Figure 5 : Schéma de principe des aménagements

Le projet d'aménagement réalise une transition paysagère entre la future zone d'activités et la ferme solaire projetée plus au nord-ouest. La zone d'infiltration des eaux pluviales sera entièrement paysagée.

Elisabeth OTTER  
Architecte DPLG 045703  
13 Rue de Pfastatt  
68 100 MULHOUSE





